

Prestations
d'organisation de
manifestations
évènementielles à la
Réunion et sur la zone
Océan Indien

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2025010RREA140

Date limite de remise des plis

01 / 07 / 2025 à 12 heures (de Paris)

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 3° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

IRD

Direction des finances
Représentant : Valérie Verdier Présidente Directrice Générale
Adresse : 44 boulevard de Dunkerque - CS 90009
13 572 Marseille Cedex 02
Téléphone : 0491999200

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations d'organisation de manifestations évènementielles**

Le marché a pour objet la fourniture de prestations d'organisation de manifestations évènementielles (colloques, séminaires et ateliers) scientifiques et institutionnelles sur l'île de la Réunion et dans la zone Océan Indien

Code CPV	Libellé CPV
79952000-2	Services d'organisation d'événements

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Prestations d'organisation de manifestations évènementielles
 Acheteur	IRD
 Type de contrat	Accord-cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services. Montant maximum 500 000 € HT Montant estimatif (300 000 € HT)
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Ile de la Réunion et Zone Océan Indien
 Durée	48 mois (Voir Article 4 du CCAP)
 Développement durable	Clause environnementale - Clause sociale Critère environnemental
 Pénalités de retard	OUI (Voir CCAP)
 Variation des prix	OUI (Voir CCAP)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Sa dévolution en lots distincts rendrait en effet l'exécution des prestations financièrement plus coûteuses. Les prestations ne peuvent être dissociées pour éviter les risques de coactivités ou qui génèreraient des coûts significatifs de suivi et d'organisation des prestations.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - services sociaux et autres services spécifiques – Code de la commande publique)

Le présent accord cadre est mono attributaire conformément aux dispositions de l'article L2521-1 du code de la Commande Publique.

L'accord cadre définit les termes généraux régissant la passation et l'exécution des marchés subséquents conclus sur ce fondement.

Il s'exécute partiellement par la conclusion de marchés subséquents. Les marchés subséquents sont conclus avec un montant minimum de 40 000€ HT et sans montant maximum.

Pour les besoins inférieurs à 40 000€ HT, le présent accord cadre s'exécute via l'émission de bons de commande simples.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

-Le présent RC N°2025010RREA140

- Annexe Financière (2 onglets) :

 Prix de positionnement : annexe financière à l'acte d'engagement

 Devis Quantitatif Estimatif : annexe servant à l'analyse des offres financières et n'ayant par la suite aucune valeur contractuelle.

- CCAP N°2025010RREA140

- CCTP N°2025010RREA140

- Trame de CRT

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Dans le cadre de la consultation, l'acheteur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques
- en qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	<p><i>Elle doit être complétée dans toutes ses rubriques (y compris les attestations sur l'honneur /case à cocher). Ce document est joint au DCE et disponible sur le site à partir du lien suivant : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.</i></p> <p><i>En cas de groupement, la lettre de candidature doit impérativement permettre l'identification :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– de la composition du groupement, avec les coordonnées de chacun des membres du groupement,</i> <i>– du mandataire, avec, le cas échéant, son habilitation à signer l'offre du groupement,</i> <i>– de la nature du groupement.</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2) disponible sur le site du Ministère de l'Economie.</i>
Formulaire de déclaration de sous traitance (DC4)	<i>Formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) disponible sur le site du Ministère de l'Economie.</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

A l'appui de leur offre , les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Annexe Financière (prix de positionnement)	<i>Intégralement complétée, datée et non modifiée</i>
Annexe Financière (DQE)	<i>Intégralement complétée mais servant uniquement à l'analyse des offres et n'ayant par la suite pas de valeur contractuelle</i>
Offre technique	<i>Comprenant à minima les éléments justificatifs suivant l'ordre des critères d'analyse des offres listés ci-après et résumés dans le Cadre de Réponse Technique (CRT)</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : **IRD – Direction des Finances – Service Achats Performance et Innovation – 44, Bd de Dunkerque – CS 90009 – 13572 MARSEILLE Cedex 02.**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Protection des données personnelles (copie) :**

Le Titulaire est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs et prestataires de services, au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents recueillis au cours de sa mission. Ces renseignements ou documents ne peuvent sans l'autorisation écrite de l'IRD être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

Le Titulaire s'interdit d'utiliser les informations et documents qui lui sont confiés à d'autres fins que celles qui sont prévues par le marché.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec ce contrat.

En effet, les informations à caractère personnel demandées dans le document de consultation des entreprises sont obligatoires et leur absence compromettrait la candidature, qui deviendrait irrégulière. Suite à la fourniture du dossier de candidature et de l'offre des soumissionnaires, les informations nécessaires seront enregistrées dans un fichier informatisé par l'IRD.

Les données transmises seront utilisées dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer l'exécution du contrat. Les informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder dix (10) années.

Les moyens adaptés pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles transmises seront mis en place par les parties, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité au personnel nécessitant d'y avoir accès pour la bonne exécution du marché public et, le cas échéant, à ses sous-traitants. Les sous-traitants en question seront soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données qu'en conformité avec les dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, les parties s'engagent à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données personnelles transmises dans le cadre du marché, sauf motif légitime contraignant, sans le consentement préalable du propriétaire de la donnée.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le propriétaire des données personnelles bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ces dernières ou encore de limitation du traitement.

En signant le présent marché, le titulaire accepte que les données à caractère personnel qu'il aura fournies soient collectées et traitées par le maître d'ouvrage.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Sélection des candidats :

La capacité des candidats est appréciée en fonction des critères suivants :

Capacités	Descriptif
1. Garanties professionnelles et financières	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles
2. Garanties techniques	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années
3. Références pour la réalisation de prestations similaires	Présentation de 2 principaux services fournis au cours des 3 dernières années indiquant la pertinence et les points d'intérêt par rapport à l'objet du présent marché

Recevabilité des candidatures

Les candidatures dont la capacité économique et financières et les capacités professionnelles en rapport avec l'objet et la complexité du besoin sont manifestement insuffisantes, sont éliminées.

Régularisation des candidatures

Conformément à l'article R-2144 du code de la commande publique, s'il est constaté que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, l'IRD peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments issus du mémoire organisationnel et méthodologique fourni par le candidat et repris dans le CRT.
Qualité de la méthodologie de travail (30 pts)	Adéquation de l'organisation logistique et de la coordination des événements par rapport aux besoins de l'IRD, appréciée au regard du processus-type d'organisation contenant un détail de chaque étape.
Qualité et expérience des profils (20 pts)	Composition et compétences de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations
Qualité des moyens techniques (10 pts)	Adéquation des moyens techniques et méthodes proposées par le candidat pour l'exécution des prestations
2. Prix (30 %)	Prix des prestations indiqué dans le détail quantitatif estimatif (DQE)
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	Adéquation des moyens mis en œuvre et des actions réalisées dans le cadre de l'exécution du présent marché, en termes de réduction des émissions de GES.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 200,00, puis ramenée sur **100,00**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Négociation :**

L'IRD se réserve le droit d'engager des négociations le cas échéant, avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse initiale des offres. Les modalités de déroulement de cette négociation seront alors précisées par recommandé électronique, par la plateforme de dématérialisation www.marches-publics.gouv.fr

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Contractualisation des prestations**

Chaque événement est contractualisé par l'émission d'un Bon de Commande (si inférieur à 40k€) ou la signature d'un marché subséquent, après remise d'une proposition technique et commerciale (strictement conforme aux dispositions de l'accord-cadre), acceptée le cas échéant après vérification de la cohérence avec les besoins de l'IRD.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans **un délai de 6 jours ouvrés**, les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle à jour	Attestation d'assurance en cours de validité couvrant les risques professionnels du candidat dans le cadre de l'exécution du présent marché
Certificat de régularité fiscale de moins de 6 mois	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale de moins de 6 mois	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

Document	Descriptif
Justificatif d'immatriculation	Tout élément (extrait Kbis ou équivalent) délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion permettant l'identification de l'opérateur
RIB ou RIP	

Afin de simplifier et de sécuriser ses démarches administratives, si le titulaire est immatriculé en France, l'IRD met gracieusement à disposition une plateforme en ligne à laquelle il accède à l'aide de son numéro SIRET et d'une clef d'identification à l'adresse suivante : <https://www.e-attestations.com/fr/>

Le service de dépôt des documents est gratuit. De plus, dans une démarche de simplification, certaines attestations, issues des organismes émetteurs (DGFIP, URSSAF...), pourraient déjà être déposées sur votre compte.

Dans le cas où le candidat ne serait pas en mesure de fournir ces éléments dans le délai prévu, l'IRD informera le candidat de son élimination. L'IRD présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur www.marches-publics.gouv.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13002 Marseille
Téléphone : 04 91 13 48 13
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)